

Reporting RSE et Développement Durable

exercice 2017

CNR est un modèle d'entreprise unique au service des territoires qui s'est construit, depuis toujours, grâce au dialogue avec ses parties prenantes. De ce fait, elle répond depuis l'origine aux principes véhiculés au travers de la RSE.

Trois principes guident nos actions : le partage – avec la redistribution des richesses produites grâce au fleuve –, l'équilibre – avec la conciliation des différents usages de l'eau et une gouvernance publique/privée – et le développement durable – avec une vision globale d'aménageur des territoires et de producteur d'énergies 100% renouvelables –. Ils sont au cœur du modèle CNR et de ses 9 engagements pour la transition énergétique et le climat.

Notre politique RSE 2020¹, renouvelée en février 2017, participe à la mise en œuvre de ce modèle unique. Elle s'inscrit dans le plan stratégique 2020 et participe au respect de nos 9 engagements en faveur du climat et de la transition énergétique²

- ✓ En 2017, dans un secteur en pleine mutation plusieurs actions importantes permettent de conforter notre démarche RSE : CNR met en place une nouvelle organisation pour demeurer l'acteur de référence de la transition énergétique au service des territoires. Dans ce cadre, chaque Direction territoriale est dotée d'un poste de délégué territorial dédié au dialogue avec nos parties prenantes et à la mise en œuvre de notre responsabilité sociétale.
- ✓ Notre développement dans les énergies renouvelables se poursuit avec la création de 63,15MW supplémentaires en éolien et en photovoltaïque. Aujourd'hui, CNR dispose, en plus de ses centrales hydroélectriques, de 40 parcs de production totalisant 500 MW de puissance installée. Ce qui peut permettre d'alimenter 450 000 personnes.
- ✓ CNR a choisi d'associer les riverains à la réalisation du parc éolien de Planèze, en leur proposant de participer à son financement, afin de leur faire bénéficier des retombées économiques issues de la ressource énergétique locale. Dans un second temps cette initiative a été proposée aux salariés de CNR.
- ✓ 2017, c'est aussi la pose de la première pierre du démonstrateur de Power to gas "Jupiter 1000" consistant à convertir et à stocker de l'électricité d'origine renouvelable sous forme de gaz. CNR participe à ce projet depuis son lancement lors de la COP 21. Le Power to Gas utilise l'électricité renouvelable en surplus pour produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. Ceci apparaît comme la solution optimale de stockage massif des surplus de production électrique sur de longues périodes, entre les saisons par exemple.
- ✓ Mise en service par CNR de la dernière station de charge rapide dans le cadre du déploiement du corridor électrique, qui compte désormais 27 stations en Vallée du Rhône, depuis la frontière suisse jusqu'à la Méditerranée.

¹ Document en annexe 1

² Document en annexe 2

- ✓ Partenaire depuis 2013 des 10 Banques alimentaires de la Vallée du Rhône et de la Fédération française, CNR a élargi son soutien à celles des départements de la Loire-Atlantique, la Mayenne, l'Oise et la Somme.
- ✓ Organisation de quatre rencontres territoriales régionales permettant à nos diverses parties prenantes d'être informées des évolutions de CNR et d'exprimer leurs avis sur les liens que nous entretenons avec elles. Près de 1000 personnes se sont déplacées pour participer à ces événements.

Reconnaisances externes

En interne comme à l'externe, la demande de reconnaissance globale et objective est forte. CNR a fait évaluer la performance de ses engagements en matière de développement durable et RSE par des organismes indépendants.

LUCIE

Depuis juillet 2014 CNR a obtenu le label Lucie qui est le label français de référence. Celui-ci évalue, au travers de 28 principes d'action, la prise en compte des 7 questions centrales de l'ISO 26 000 (respecter les intérêts des clients et des consommateurs, préserver l'environnement, agir avec loyauté et responsabilité sur les marchés, valoriser le capital humain, respecter les droits fondamentaux de la personne, conjuguer les intérêts de l'entreprise et l'intérêt général, assurer la transparence de son système de décision et de contrôle).

AFAQ 26000

CNR détient depuis février 2014 l'attestation AFAQ 26 000. Celle-ci a été reconduite en 2017 pour 3 ans au niveau confirmé. 55 sous-critères ont été évalués concernant d'une part les pratiques stratégiques, managériales et opérationnelles et, d'autre part, la pertinence et la performance des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux

Label Diversité

Ce label obtenu le 27 mai 2014 et renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans, témoigne de l'engagement socialement responsable de CNR et valorise les actions engagées depuis près de 10 ans en faveur de la prévention des discriminations et de l'égalité.

Certifié ISO 9001

La bonne maîtrise et la déclinaison des politiques Qualité et Environnement s'illustrent au travers des certifications. Depuis le début des années 2000, CNR dispose d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 : ingénierie - gestion de la voie navigable – production - commercialisation et négoce d'électricité - irrigation.

Pacte mondial de l'ONU

Depuis 2015, date de notre adhésion au global compact, nous soutenons les 10 principes du pacte mondial des nations unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la

corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

I) Informations sociales

Politique de ressources humaines.

La gestion des ressources humaines est fondée sur la diversité des profils, l'employabilité des collaborateurs, le dialogue social et le juste partage des fruits de la croissance. Elle repose sur des principes et des engagements formulés dans notre politique RSE.

Les engagements de CNR

- ✓ Privilégier la concertation et le dialogue social
- ✓ Favoriser la diversité des profils et des compétences
- ✓ Pratiquer une gestion responsable et équitable des ressources humaines
- ✓ Assurer la sûreté et prévenir la sécurité des personnes

a) L'emploi

1 Tableau de répartition de l'effectif total par collègue et sexe par collègue à fin 2016 et fin 2017 :

Emploi	Total	Cadre	Maitrise	Exécution
Effectif total par collègue au 31 décembre 2016	1474	525	721	228
CDI payés au 31 décembre 2016	1355	507	677	171
Pourcentage de femmes par collègue	21%	25%	21%	6%
Effectif total par collègue au 31 décembre 2017	1493	550	719	224
CDI payés au 31 décembre 2017	1372	531	678	163
Pourcentage de femmes par collègue	21%	25%	22%	6%

Le pourcentage de femmes est calculé par rapport au nombre de CDI payés au 31 décembre 2017

2 Tableau relatif à l'âge moyen de l'effectif total par genre à fin 2017

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Age moyen	40.72	40.70	40.71

3 Tableau de répartition de l'effectif total par âge à fin 2017

Tranches d'Age	FEMMES			Total F	HOMMES			Total H	Total
	Cadres	Maîtrise	Exécution		Cadres	Maîtrise	Exécution		
- 25 ans	2	8	15	25	2	27	49	78	103
25 – 34 ans	30	46	2	78	55	144	86	285	363
35 – 44 ans	65	44	5	114	145	165	38	348	462
45 – 54 ans	32	43	2	77	134	160	13	307	384
+ 55 ans	17	28	1	46	68	54	13	135	181
Total	146	169	25	340	404	550	199	1153	1493

4 Tableau de répartition de l'effectif CDI payés par zone géographique à fin 2017

Régions	Auvergne Rhône Alpes						Provence Alpes Côte d'Azur		Occitanie	Ile de France
Départements	01	07	26	38	69	74	13	84	30	75
CDI payés	143	20	274	38	674	16	4	67	134	2
TOTAL	1165						71		134	2

5 Tableau des embauches et licenciements

Thèmes Emploi	Descriptif 2017
Embauches	<p>70 recrutements en CDI</p> <p>43 alternants intégrés à l'effectif en CDD : Il s'agit des salariés recrutés en contrat d'alternance ou de professionnalisation lors de la rentrée universitaire/scolaire (septembre). S'y ajoutent les alternants recrutés en mai et formés dans le cadre du dispositif d'alternance interne Form'avenir. Ils sont recrutés pour la durée de l'alternance qui varie de 1 à 3 ans.</p> <p>Au sein de l'effectif CNR au 31/12/17 => 114 salariés en CDD : - 52 contrats d'apprentissage</p>

	- 19 contrats de professionnalisation - 43 CDD « classiques »
Licenciements	0 licenciement 3 démissions 4 ruptures conventionnelles

5 Les rémunérations et leurs évolutions la masse salariale et son évolution, la rémunération brute mensuelle moyenne (en euros)

Masse salariale (en euros) :

	ANNEES	2015	2016	2017
Masse salariale des salariés statutaires	HOMMES	58 089 681	58 465 033	60 992 130
	FEMMES	13 704 250	14 297 675	15 119 970
	TOTAL	71 793 931	72 762 708	76 112 100

Rémunération brute mensuelle moyenne (en euros) :

		Cadres	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Salariés statutaires 2016	HOMMES	6457	3837	2921	4635
	FEMMES	5518	3305	2387	4264
Salariés statutaires 2017	HOMMES	6 430	3 871	2 967	4 687
	FEMMES	5 554	3 332	2 577	4 325

6 Organisation du temps de travail

Nombre de salariés statutaires à temps partiel et à temps plein :

salariés statutaires	Temps partiel			Temps plein	TOTAL
	< 32 h/s	32 h/s	Total		
HOMMES	6	77	83	998	1 081
FEMMES	19	34	53	242	295
TOTAL	25	111	136	1 240	1 376

b) Les relations sociales

Le dialogue social est organisé aux niveaux de l'entreprise ainsi que des établissements.

1. Le tableau ci- après indique le nombre de réunions organisées par instance.

Relations sociales	2017
Nombre de réunions du Comité central d'entreprise	7
Nombre de réunions de Comités d'Etablissements	51
Nombre de réunions avec les délégués du personnel	47
Nombre de réunions de Commissions Secondaires Exécution-Maîtrise et Cadres (en application de l'article 3 du statut des IEG ; concerne les mutations, les recrutements, les titularisations, les évolutions de rémunération, la discipline)	14
Nombre de réunions Direction /organisations syndicales (intersyndicales)	37

2. Le bilan des accords collectifs

Dialogue social, principaux accords collectifs signés par thèmes et périodes couvrant l'année 2017			
Thème	Période de couverture	Signataires	Précisions
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de <u>prévoyance complémentaire</u>	applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	+avenant signé en 2015 par toutes les organisations syndicales
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de <u>retraite supplémentaire</u> à CNR	applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2009
Accord collectif d'entreprise sur la mise en place d'un dispositif de <u>retraite supplémentaire pour sujétions de services</u>	Applicable à compter du 1/01/2013	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2013
Accord collectif sur <u>la politique d'abondement sur PEE et PERCO</u>	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC, FO	Signé en 2010
Accord social	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Accord signé au moment du transfert des salariés d'EDF vers CNR en septembre 2005
Accord <u>d'accompagnement social du projet de modernisations de la navigation</u>	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC CGT FO	Accord signé au moment du transfert des salariés des écluses vers le centre de gestion de la navigation en juillet 2008

Accord sur <u>l'aménagement et la réduction du temps de travail</u>	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 1999 + avenant Compte épargne temps en 2015
Accord collectif relatif à la <u>participation</u> aux résultats de l'entreprise	2014-2016	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2015.
Accord relatif à l'adoption de la <u>semaine calendaire</u> pour le décompte du temps de travail et du repos hebdomadaire	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2015
Accord d'entreprise sur la <u>responsabilité sociétale</u>	Décembre 2015 Décembre 2018	CFE-CGC FO	Signé en 2015
Accord sur <u>l'accompagnement social de la mise en place de la nouvelle organisation</u>	Avril 2017 – mars 2019	CFE-CGC CFDT FO	Signé en 2016
Accord collectif relatif aux conditions et aux modalités de <u>vote par voie électronique</u> pour l'élection des délégués du	2016-2018	Toutes les organisations syndicales	
Accord sur <u>l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</u> 2016-2019	Décembre 2016 – Novembre 2019	Toutes organisations syndicales	Signé en novembre 2016
Accords signés en 2017			
Accord collectif sur les <u>augmentations individuelles</u> 2017	2017	Toutes les organisations syndicales	
Accord relatif à la <u>gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</u> et à la formation	2017-2020	Toutes organisations syndicales	Remplace les accords Formation (2007) et GPEC (2014)
Accord relatif au <u>dialogue social au fonctionnement des IRP</u> (Instances Représentatives du Personnel) et du droit syndical	Juillet 2017-Juillet 2020	Toutes les organisations syndicales	Accord fixant les moyens accordés aux organisations syndicales et aux représentants du personnel en complément des moyens légaux
<u>Protocole d'accord préélectoral</u>	2017	Toutes les organisations syndicales	Accord fixant les modalités d'organisation des élections de membres CE et DP et la structure des IRP

Accord d'intéressement 2017-2020	Accord à durée déterminée 2017-2020	CFE-CGC, CFDT, FO	
----------------------------------	-------------------------------------	-------------------	--

c) santé et sécurité

De nombreuses actions ont été menées en matière de sécurité telles que :

- le déploiement et mise en pratique des Facteurs Organisationnels et Humains au niveau des managers et QSE, ainsi qu'aux agents du CGN
- la création d'une formation « Chargé de travaux » intégrant les FOH
- la finalisation du déploiement du logiciel de gestion des titres d'habilitation (Winlassie)
- l'audit sur l'ensemble des habilitations CNR 2017
- la refonte de la formation sécurité pour les nouveaux embauchés et les alternants
- la création et la communication sur les 11 engagements sécurité. Ces engagements reposent sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter les accidents.
- la mise en œuvre d'un autodiagnostic Sécurité pour les directions et les managers
- la définition d'un Plan d'actions relatif à la prévention des Risques Psychosociaux

1. Accidents : le taux de fréquence et le taux de gravité sont en hausse

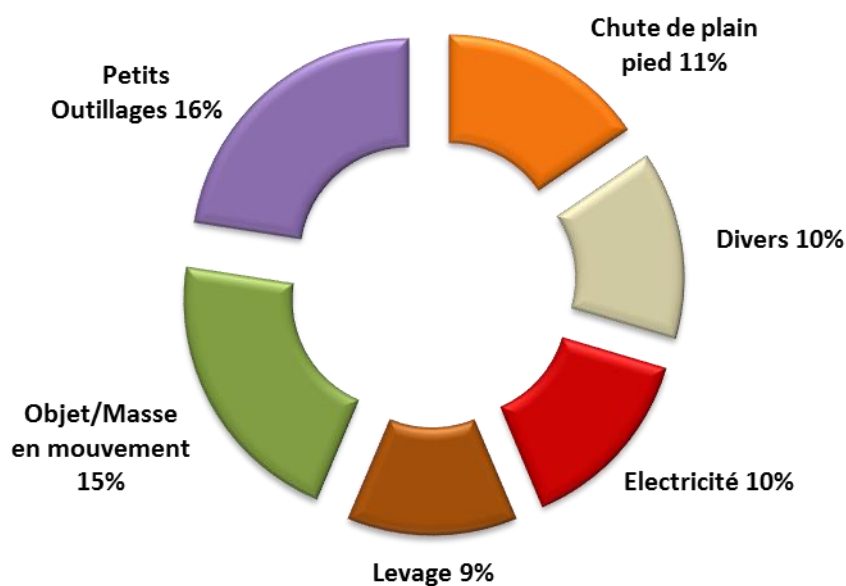
Salariés	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de fréquence	4,96	3,7	4,05	4,48	7.5
Taux de gravité	0,1	0,1	0,06	0,25	0.28

Soit pour 2017, 16 accidents avec arrêt et 669 jours d'arrêt.

2. Nombre d'accidents survenus aux salariés des entreprises extérieures

Salariés d'entreprises extérieures	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'accidents avec arrêt	12	9	10	18 + 1 accident mortel	22
Nombre d'accidents sans arrêt	8	9	11	12	7

3. Origine des accidents (Principales origines des accidents / presque'accidents CNR et Entreprises Extérieures)



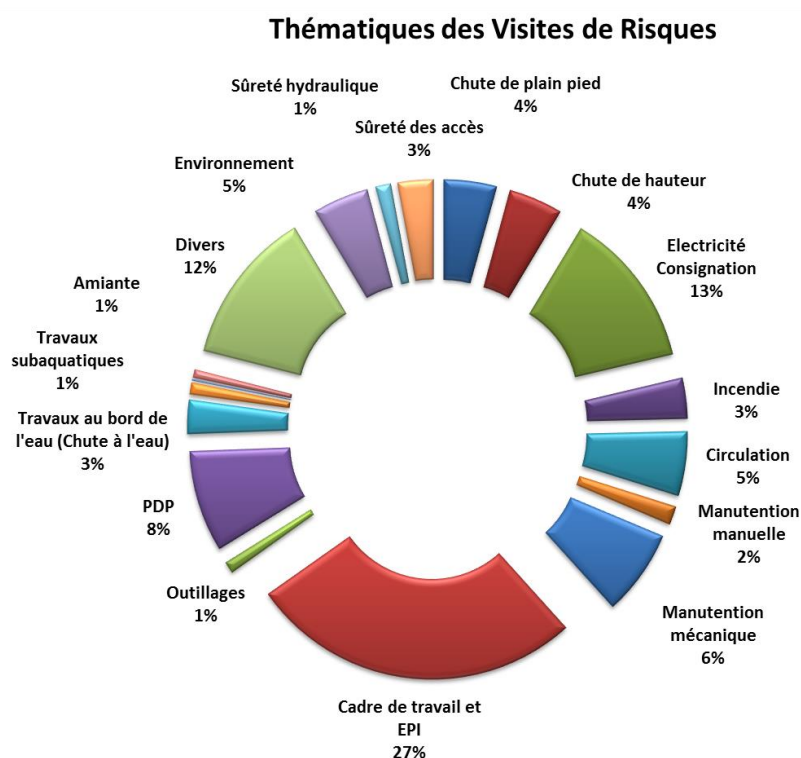
4. Réunions des CHSCT

Santé et sécurité au travail	2015	2016	2017
Nombre de réunions de CHSCT par entité	25 dont: <ul style="list-style-type: none"> - 7 au Siège 4 à la Direction régionale d'Avignon - 4 à la Direction régionale de Belley - 6 dont 1 extraordinaire à la Direction régionale de Vienne - 4 à la Direction régionale de Valence 	35 dont : <ul style="list-style-type: none"> - 11 au Siège, Labo et PL.EH - 6 à la Direction régionale d'Avignon dont 2 extraordinaires - 6 à la Direction régionale de Belley dont 2 extraordinaires - 6 à la Direction régionale de Vienne - 6 à la Direction régionale de Valence dont 2 extraordinaires 	31 dont : <ul style="list-style-type: none"> - CHSCT Siège Social et Services Rattachés : 6 + 1 extraordinaire - CHSCT Haut Rhône : 4 + 1 extraordinaires - CHSCT Rhône Saône : 5 + 1 extraordinaire - CHSCT Rhône Isère : 4 + 1 extraordinaire - CHSCT Rhône Méditerranée : 4 + 2 extraordinaires - CHSCT étendu (CHSCT du siège social + un représentant de chaque CHSCT des directions territoriales) : 8

5. Le nombre de visites de risques (VR) et leurs thématiques

Objectif en 2017 : 800 VR.

Résultat : 874 VR réalisées dont 811 spécifiques à la sécurité (les principales thématiques sont exposées dans le graphe suivant). 33 concernent la thématique « environnement » (à noter que certaines dimensions environnementales sont parfois abordées lors de VR sécurité), 9 concernent la Sûreté hydraulique et 21 concernent la Sûreté des accès.



6. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants des personnels en matière de santé et de sécurité au travail.

L'accord d'intéressement 2017 – 2019 intègre les critères sécurité suivants :

- Nombre de visites de risques réalisées :
 - supérieur ou égal à 400 en 2017
 - supérieur ou égal à 500 en 2018
 - supérieur ou égal à 600 en 2019

Les visites de risques concernent la sécurité, l'environnement, la sûreté hydraulique et la sûreté des accès.

Par rapport au précédent accord d'intéressement, l'objectif en termes de visites de risques a diminué, la volonté de CNR étant d'améliorer la qualité au profit de la quantité. Un accompagnement des personnes réalisant les visites sera organisé par les équipes sécurité.

- Nombre d'accidents de plain-pied avec arrêt :
 - inférieur ou égal à 3 en 2017
 - inférieur ou égal à 2 en 2018
 - inférieur ou égal à 1 en 2019

- Nombre d'accidents avec arrêt d'origine électrique et liés à un risque mécanique égal à 0.

d) La formation

1. Rappel des principaux axes de la politique de formation ainsi que les actions associées

La note d'orientation formation représente la déclinaison formation de la Stratégie d'Entreprise 2015-2020 dont l'ambition est d'innover et de se développer pour s'affirmer en leader européen des énergies renouvelables au cœur des territoires.

Dans le cadre du chantier « capital humain », un diagnostic organisationnel a été mené au second semestre 2015, lequel a permis de faire ressortir des lignes de force et des points à améliorer. Un projet d'évolution de l'organisation a ainsi été initié début 2016 dans le but de consolider l'excellence industrielle, accélérer le développement, renforcer les fonctions support tout en confortant l'ancrage local. Cette nouvelle organisation est mise en œuvre à compter du 1er avril 2017. Elle a permis de proposer de nouvelles opportunités professionnelles aux salariés CNR, dont l'accompagnement constitue un élément central des actions Ressources Humaines de l'entreprise en 2017. Ainsi une attention toute particulière est portée aux actions de formation destinées à accompagner l'évolution de l'organisation et aux dispositifs de conduite du changement.

Ces évolutions ont nécessité l'ajout d'une orientation formation dédiée, qui vient en complément des engagements précédents de l'entreprise, et pour laquelle des heures de formations supplémentaires ont été identifiées.

Par ailleurs une réflexion est engagée pour mettre en place un institut ou une école des métiers destinés à fédérer les actions de transmission des savoirs de nos activités cœur de métier et à développer des formations pratiques liées aux spécificités de nos installations.

Parallèlement, CNR a souhaité en 2017 poursuivre l'accent porté sur l'accueil des nouveaux embauchés et leur formation dès leur arrivée. Elle réaffirme également les orientations prises dans le cadre de l'accord GPEC et Formation 2017 2020, de la loi du 5 mars 2014, des politiques sûreté et sécurité et de la performance de la formation.

1.1 Accompagner l'évolution de l'organisation de CNR en mettant en œuvre des dispositifs de professionnalisation collectifs et des accompagnements individuels nécessaires aux évolutions ou aux renforcements de compétences attendus

- Accompagner les nouvelles entités dans leurs besoins en compétences nouvelles ou

en élargissement de compétences par la mise en œuvre de programmes de formation collectifs et/ou individuels,

- Proposer et mettre en œuvre des formations pour les salariés concernés par un projet de mobilité fonctionnelle,
- Elaborer et mettre en œuvre des formations collectives pour les managers, les chefs de projet et les référents métiers pour animer et renforcer la professionnalisation de ces différentes communautés.

1.2 Accompagner la vision stratégique de l'entreprise par la poursuite des formations cœur de métier et la mise en place de nouveaux modules adaptés à ses ambitions

- Améliorer la maîtrise des fondamentaux métiers CNR pour développer l'excellence industrielle et conforter le modèle CNR, notamment par le biais de formations terrain et de formations pratiques,
- S'adapter aux évolutions réglementaires, techniques et sociétales,
- Accompagner le développement de l'entreprise,
- S'inscrire dans la démarche d'innovation globale, et venir en support à cette politique de l'innovation.

1.3 Décliner et renforcer les dispositifs issus de l'accord GPEC en proposant les actions de formation adaptées aux enjeux et besoins

- Poursuivre l'accompagnement formation des parcours mobilité,
- Réaliser au moins trois périodes de professionnalisation par an,
- Dédier un volume d'heures de formation pour mettre en œuvre des accompagnements métiers,
- Poursuivre les parcours d'intégration pour les nouveaux salariés,
- Informer et sensibiliser la ligne managériale sur son rôle d'accompagnement pour le développement professionnel des salariés,
- Poursuivre et renforcer les actions de transfert de compétences et de transmission des savoirs.

1.4 Mettre en œuvre les dispositifs et obligations issus de la Loi du 5 mars 2014

- Assurer la garantie d'accès à la formation,
- Former chaque salarié au moins tous les 6 ans,
- Mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation selon les modalités réglementaires.

1.5 Accompagner les politiques sûretés et sécurité

- Adapter en permanence l'offre formation aux besoins et exigences réglementaires,
- Intégrer les heures de secourisme dans les projets d'entreprise afin que l'engagement d'une mission de secourisme n'impacte pas le volume d'heures individuel
- Accompagner la déclinaison des plans d'action sécurité
- Intégrer une vision pluriannuelle des formations et recyclages,
- Maîtriser la gestion des crises et des risques liés à nos activités

1.6 Optimiser la performance de la formation

- Simplifier la mise en œuvre de la formation pour chaque salarié
- Déployer les formations e-learning et communiquer auprès des salariés
- Mobiliser les acteurs impliqués dans le champ de la formation : salariés, managers et filière RH
- Poursuivre les présentations de l'offre formation aux salariés et managers

2. Formation 2017

Formation	2017
Nombre d'heures	Prévu : 53 840 heures Plan + 10 000 heures pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation Réalisé : 56 696 heures dont 7094 heures pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation

2.1 Formations santé et sécurité

De nombreuses formations ont été dispensées dans le domaine Sécurité telles que :

- Poursuite de la formation sur les risques mécaniques liés à l'exploitation et la maintenance d'aménagements hydroélectriques, réalisée par des formateurs internes.
- Mise en œuvre d'une formation Sécurité nouveaux embauchés sur trois jours, 1 journée (tout public) + 2 journées (opérationnels).
- Poursuite de la formation obligatoire sur l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Connaissance de la législation amiante
- Formation aux risques mécaniques et fluides
- Poursuite des formations « habilitations électriques » et des recyclages associés selon la nouvelle norme NFC 18-510
- Formations initiales et recyclages secourisme
- Autres formations Sécurité (Echafaudage, préparation CACES, pontier élingueur, ...)
- Sensibilisation travaux en hauteur, EPI anti-chute, systèmes de liaison
- Formation Gestion de crise
- Formations « Facteur humain »

2.2 Principales formations environnementales réalisées en 2017

- Biodiversité animale amphibiens
- BTSA Gestion et protection de la nature (formation diplômante)
- Droit environnement industriel
- Ecologie des cours d'eau
- Environnement CNR réglementation (formation intra)
- Génie végétal appliqué aux berges
- Gestion de l'eau par bassin versant
- Identification des champignons lignivores
- Loi sur l'eau et nouvelles exigences réglementaires
- Observation arbre racine feuille
- Pêche à l'électricité
- Reconnaissance végétale
- Réglementation environnementale des projets fluviaux
- Réglementation environnement et eau
- Réseaux assainissement
- Stratégie foncière pour une compensation écologique réussie

e) Egalité de traitement (diversité et égalité des chances)

1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Direction et l'ensemble des organisations syndicales de CNR ont signé fin 2016 le 4ème accord pour la période 2016-2019.

Les trois précédents accords ont permis, par des actions très concrètes, de créer le terreau d'une part de l'égalité entre les femmes et les hommes chez CNR et d'autre part de la mixité au sein des équipes de travail. Nous savons aujourd'hui que les mesures en faveur de l'égalité de traitement et de la mixité sont des leviers de performance à la fois économique et sociale.

La politique de CNR pour l'égalité et la mixité a permis ces avancées pour les femmes entre 2007 et 2016 :

- CDI : de 17,8 à 21 %
- Collège cadre : de 20 à 26 %
- Collèges de Direction : de 16 à 34.2 %
- Alternance : de 14 à 27 %

Le 4ème accord vise entre autres actions :

- L'égalité de rémunération
- L'égalité d'accès à la formation
- L'égalité dans le recrutement et la mixité dans les équipes
- L'évolution des mentalités pour atténuer les stéréotypes
- L'articulation entre une activité professionnelle et la vie familiale.

2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis 2007, la Direction de la CNR et les organisations syndicales ont signé 3 accords successifs en faveur de ce public.

Les actions engagées et réalisées par l'entreprise a permis de faire évoluer le taux d'emploi (global) des personnes en situation de handicap de 1.20 % en 2005 à 6.5 % en 2017.

Pour réaliser cette progression, l'entreprise CNR recrute des personnes en situation de handicap (CDI, CDD, Intérim, Alternance, Stages ...), réalise des maintiens en emploi et accompagne les salariés dont la situation de santé se fragilise.

Enfin, CNR réalise des achats auprès du secteur protégé et adapté. En 2017, les achats de CNR à ce secteur ont représenté 523 275 € soit 23.4 ETP (équivalent temps plein). Pour cela, elle poursuit des actions de sensibilisation de ses acheteurs et donneurs d'ordre à la nécessité pour qu'ils recourent aux entreprises du secteur protégé et adapté.

3. La politique de lutte contre les discriminations, promotion de la diversité

CNR souhaite faire de sa diversité un levier de performance sociale et économique. Et pour promouvoir cette richesse, CNR a réalisé et diffusé une campagne d'affiches sur les stéréotypes liés aux critères suivants : âge, genre, état de santé, origine. Un film a été ensuite réalisé et diffusé lors des vœux et sur l'intranet valorisant la diversité des collaborateurs.

CNR s'est associée en 2017 à la campagne « Femmes ici et ailleurs » en lien avec l'éducation nationale diffusée auprès des collèges de France qui vise à promouvoir la mixité des métiers.

4. L'insertion des publics éloignés de l'emploi (cf. alternance « interne »)

Alternance interne

Depuis 2012, CNR a mis en place un dispositif d'alternance interne Form'avenir qui pour objectif de former à ses métiers de maintenance et d'exploitation des jeunes éloignés de l'emploi. En 2017, 4 jeunes formés par CNR ont été embauchés à l'issue de leur période d'apprentissage et une nouvelle promotion de 6 jeunes a été recrutée.

Insertion

CNR est partenaire de longue date de plusieurs associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle et sociale des publics éloignés de l'emploi. En partenariat avec les associations « nos quartiers ont du talent » et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), 8 salariés CNR ont parrainé durant cette année des personnes éloignées de l'emploi.

Durant cette même année, notre engagement en faveur de la diversité a été présenté lors de rencontres dans les missions locales, pôle emploi, les écoles et le Grand Lyon. La centrale de Pierre-Bénite a accueilli des jeunes des collèges de la région lyonnaise pour leur faire découvrir les métiers de l'exploitation et à la maintenance et les sensibiliser à la mixité.

f) la prévention des risques psychosociaux

Le monde du travail, son environnement et la manière de l'exercer ont beaucoup évolué ces dernières années. Cette transformation du travail peut être source de satisfactions et d'épanouissements professionnels et personnels mais peut aussi créer tensions, mal-être, voire épuisement. C'est ce qu'on appelle les risques psychosociaux (RPS) qui regroupent stress, violences, harcèlement et qui induisent de la souffrance mentale et/ou psychique.

CNR met à disposition de ses salariés un réseau d'interlocuteurs internes et externes pour aider les collaborateurs qui en éprouvent le besoin et élaborer des solutions.

La formation à la prévention des risques psychosociaux et à la qualité de vie au travail sous la forme de théâtre forum, initiée en 2015, s'est poursuivie en 2016 et 2017. 2 sessions été réalisées en 2017. Au total, près de 600 salariés ont été formés.

Les salariés ou les managers qui vivent des tensions au travail peuvent solliciter l'un des acteurs de la prévention interne à l'entreprise : médecins du travail, DRHES, membres CHSCT ...

La DRHES a un rôle d'écoute, de soutien et de prise en charge des collectifs ou d'une personne.

En plus de ces acteurs, la direction de CNR offre la possibilité à tout salarié vivant des tensions liées au travail de bénéficier d'un soutien psychologique grâce à des permanences mensuelles d'une psychologue du travail, mises en place depuis 2017, et à un numéro vert gratuit.

En 2017, un CHSCT du Siège Social sous une forme étendue a été créé pour parler spécifiquement de la Prévention des Risques Psychosociaux et définir un plan d'action spécifique. Présidé par le Directeur Général, il est composé des membres du CHSCT du Siège Social, d'un représentant de chaque CHSCT, des médecins du travail, de la Chargée de Projets RPS, de la Responsable Santé-Sécurité, du DRH, d'une psychologue du travail.

II) Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

1) La prise en compte de CNR concernant les questions environnementales

La politique environnementale en vigueur en 2017 a été élaborée dans le cadre du Système de Management Environnemental validé par le Directoire en mars 2013. Elle est désormais intégrée dans le plan stratégique CNR 2020 et reliée à la politique RSE.

Les 4 axes de la politique environnementale sont les suivants :

- Améliorer en continu et innover dans nos pratiques quotidiennes.
- Répondre aux exigences de nos clients, communiquer, rendre compte et contractualiser avec nos parties intéressées.
- Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et améliorer la gestion des risques.
- Promouvoir la qualité et l'environnement par la formation de tous, développer des réseaux de compétences pour faciliter l'utilisation de meilleures pratiques.

2) Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

100% des nouveaux arrivants ont eu une information sur la sécurité, la qualité et l'environnement. Des formations spécifiques relatives à la protection de l'environnement sont également dispensées : loi sur l'eau, aspects juridiques de l'environnement pour CNR, protection biologique intégrée, gestion des espèces et des milieux, reconnaissance des espèces exotiques envahissantes.

L'information en matière de protection de l'environnement est portée par différents réseaux métiers animés pour l'ensemble de la vallée qui se réunissent au moins 3 à 4 fois par an : réseaux qualité, sécurité et environnement, réseau RSE, comités domaine-environnement, réunion d'information bimensuelle relative aux missions d'intérêt général, nouveau dispositif lié à l'innovation...

Par ailleurs, CNR organise pour ses salariés des séminaires internes ou des événements spécifiques (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité...) au siège comme dans l'ensemble des Directions Territoriales.

L'ensemble de ces éléments participent de la culture environnementale des agents CNR.

3) Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

3.1 Les risques environnementaux

CNR n'a pas de sites classés Seveso, ni de sites soumis aux régimes de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation pour la protection de l'environnement (ICPE).

CN'AIR, filiale à 100% de CNR et également productrice d'électricité à base d'énergies renouvelables, est soumise au régime des autorisations ICPE dans le cadre de la construction et de l'exploitation des installations. Des mesures compensatoires réglementaires sont très souvent exigées et mises en œuvre sur les sites, en particulier pour la protection de la biodiversité et l'intégration paysagère des parcs.

Certains sites portuaires (dont le Port Lyon Édouard-Herriot et Salaise-Sablons) sont soumis à la réglementation liée aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du fait d'activités à risques situées à proximité de nos sites. Les autres sites CNR ne sont pas soumis à cette réglementation.

Des études de danger sont réalisées sur nos ouvrages hydroélectriques ainsi qu'au Port Edouard Herriot.

Le rôle de CNR est de gérer ses ouvrages pour assurer le plus haut niveau de sûreté. Elle manœuvre alors ses ouvrages dans le strict respect des consignes d'exploitation approuvées par ses autorités de tutelle. Elle contribue au dispositif de prévision et d'alerte en mettant à disposition des Services de Prévision de Crues de l'Etat ses mesures et prévisions élaborées pour ses besoins propres.

3.2 Prévention et contrôle des pollutions

D'une manière générale, une procédure, revue périodiquement, décrit l'organisation de CNR en cas de crise. Les pollutions (essentiellement vis-à-vis du milieu aquatique et de la biodiversité présente sur le domaine concédé) font parties des scénarios envisagés dans cette procédure ; des tests sont organisés régulièrement. Des procédures décrivent les actions à mener en cas de pollution.

Les principaux risques environnementaux sont identifiés dans le cadre des mises à jour des analyses environnementales ; 6 analyses ont été réalisées en 2017 à la Direction territoriale du haut Rhône sur le périmètre industriel.

Le reporting des principaux incidents environnementaux liés à l'exploitation et la maintenance des ouvrages hydroélectriques est issu des rapports hebdomadaires d'exploitation et de l'outil GMAO. Un suivi est réalisé tous les 2 à 3 mois lors des réunions de coordination de l'exploitation, ainsi qu'une fois par an dans le cadre de la Revue de Direction Qualité et Environnement. 4 Incidents environnementaux ont été enregistrés en 2017.

- ✓ 01/04/2017 Appel pour assistance pour batardage de la rivière à canoë
- ✓ 09/06/2017 Fuite d'huile sur circuit hydraulique
- ✓ 09/08/2017 Pollution de l'eau drain nord de La Voulte
- ✓ 28/09/2017 Incident dragage amont seuil des Molottes

On retiendra également, vis-à-vis des impacts sur la qualité de l'air la qualité des sols et des eaux, l'incendie à l'usine d'Avignon d'un transformateur, des cellules et tableaux du groupe G1.

Dans le cadre de la maîtrise globale des risques, une base incident a été créée (incluant les incidents environnementaux, y compris dont l'origine peut provenir de tiers).

3.3 Les moyens financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les éléments communiqués correspondent à ceux de l'exercice 2016. Nous disposerons des données de l'exercice 2017 qu'en fin de premier semestre 2018.

Pour CNR les principales dépenses sont réalisées dans le cadre des missions d'intérêt général. Celles-ci s'établissent à 4,68 M€ en OPEX et 8,58 M€ en CAPEX

Pour CN'AIR les dépenses s'élèvent à 0,33 M€

La totalité des dépenses correspond à 13,59 M€

Nous retiendrons également que plus de 24 ETP (Equivalent Temps Plein) travaillent, spécifiquement, sur les questions environnementales notamment dans les activités suivantes :

Sur chaque aménagements : correspondants environnement / déchets / amiante.

En Directions Territoriales : techniciens environnement, équipes des pôles Qualité-Sécurité-Environnement, Délégué territorial.

Au siège social : équipes de la Direction de la gestion des actifs de la concession, pôle environnement de la Direction de l'Ingénierie Direction de la valorisation Portuaire cellule MIG , équipes de la Direction des nouvelles énergies (éolien, PV), juriste environnement de la Direction juridique, responsable environnement à la Direction de l'ingénierie et des grands projets, responsable de département à la Direction des services informatiques et numériques, équipes de la Direction des achats et systèmes logistiques , chargé de mission à la Direction du pilotage stratégique de l'environnement et du marketing etc.

b) Pollution et gestion des déchets

La réduction des rejets dans les milieux naturels : eau, air, sol est une priorité de la démarche environnementale.

1) Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol

Réduire les rejets dans le milieu naturel: eau et sol sur l'ensemble du domaine concédé CNR			
Thèmes	Indicateur	Année de début	Réalisation
Drainage (mélanges huiles/eau).	% des aménagements ayant un système de récupération des polluants sur les drainages	2010	100% des aménagements ont depuis 2012 un système de récupération des polluants.
Stockages de produits dangereux.	% des aménagements ayant mis sous rétention les Stockages de produits dangereux	2010	100% des aménagements ont depuis 2012 un système de rétention des polluants
Stockage de déchets	% de sites ayant une zone de stockage de déchets	2010	100% des aménagements ont depuis 2012 créé des zones de stockage
Analyse des sols systématique avant l'installation d'un nouvel amodiatraire et à son départ.	% de nouveaux contrats d'amodiatraires avec un état des sols réalisé avant installation	2012	Systématique lors de l'installation ou le départ d'un amodiatraire

2) Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

CNR gère à la fois des déchets provenant du fleuve ainsi que ceux issus de son activité. Plus de 90 % du tonnage global de déchets (hors déchets inertes) est issu des bois flottant récupérés sur les dégrilleurs des aménagements. Ce volume est valorisé le plus souvent à proximité des aménagements. L'ensemble des déchets est traité dans les filières agréées (Ordures Ménagères, papiers/cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles usagés...).

CNR sensibilise l'ensemble des parties prenantes de la vallée sur ces questions à travers différents dispositifs (réunions collectives, opération de ramassage en partenariat avec des associations de protection ou d'éducation à l'environnement).

Le tableau suivant présente les principaux objectifs de gestion des déchets générés par CNR :

Type	Objectif	Début de l'action
Matériaux issus de dragage	100% des dragages conformes à la réglementation(LEMA)	2011
Bois flottants	100% des bois flottants considérés comme déchets sont valorisés	2010
Actions sur les huiles issues des groupes hydrauliques	100% des huiles récupérées sont valorisées	2010
Action sur l'amiante (récupération sur les patins de freins des groupes, les plaques fibrociments)	100% de l'amiante récupérée est traitée conformément à la réglementation	2010
Action sur les autres déchets dangereux (chiffons souillés, déchets de peinture, piles et accus, tubes fluorescents etc...)	100% des déchets récupérés sont traités dans les filières appropriées	2010
Action sur les déchets non dangereux	100% des déchets récupérés sont traités dans les filières appropriées	2010

3) Synthèse du reporting déchets

Reporting des déchets réalisé par Direction territoriale, les déchets du siège sont reportés par la Direction des achats et systèmes logistiques. Le reporting concernant la Direction territoriale Rhône et Saône correspond à une estimation réalisée sur la moyenne des deux dernières années (2015 et 2016).

Désignation	Unité	Direction territoriale Haut Rhône	Direction territoriale Rhône et Saône	Direction territoriale Rhône Isère	Direction territoriale Rhône Méditerranée	Siège	Labo	Total
DND (sauf inerte)	t	38,08	25,23	47,98	192,72	78,56	28,35	410,92
Total DD	t	61,86	31,82	95,05	164,25	0,33	0	353,59
Total Bois	t	541,74	2642,52	492,3	299,24	0	0	3975,80

Les bois flottés sont des déchets non dangereux, ils sont cependant distingués des autres déchets non dangereux d'une part car ils ne sont pas issus de l'activité de CNR, et d'autre part, car ils représentent une masse importante de ceux-ci. Leur production varie très sensiblement en fonction des aléas climatiques et impactent sensiblement les résultats de CNR.

4) La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

Les principales nuisances sonores se situent à l'intérieur des aménagements. Des mesures correctrices ou de protection ont été développées comme par exemple la signalisation pour port de protection individuelle. Concernant les éventuels impacts sonores des installations vis-à-vis des riverains, ceux-ci sont abordés dans le cadre des analyses environnementales. Ils sont généralement très limités.

c) Utilisation durable des ressources

1) La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

CNR est impactée par les contraintes liées au niveau des eaux du fleuve car les aménagements hydroélectriques ne permettent pas, hormis à Génissiat, de procéder à des retenues d'eau importantes. De plus CNR doit assumer des contraintes liées à l'irrigation.

L'eau est principalement utilisée dans le process industriel pour le refroidissement des groupes hydrauliques. Elle est prélevée en amont de l'installation, soit dans la nappe alimentée par le Rhône, soit directement dans les eaux de surface du Rhône. 100% de l'eau utilisée est rejetée en aval de l'installation, sans consommation et sans altération avérée de la qualité.

Les autres usages de l'eau concernent les besoins sanitaires des salariés, l'arrosage de certaines parties communes (espaces verts des sites portuaires et proximité des établissements, cités logement), la modélisation ou le lavage de pièces mécaniques.

2) La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Au regard du Décret du 24/11/14 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique du Code de l'énergie (découlant de la Directive 2012/27/UE du 25/10/12 relative à l'efficacité énergétique) et avec le support d'un bureau d'étude indépendant, CNR a entrepris fin 2015 son diagnostic portant à la fois sur son process, ses transports, et son patrimoine immobilier. Un plan d'actions pluriannuel chiffré a été communiqué aux autorités compétentes et engage CNR dans l'amélioration de ses pratiques pour la période 2016-2020. A noter que cet audit a été couplé au bilan de GES (gaz à effet de serre), étendu aux émissions indirectes (en particulier le Scope 3).

Ce bilan est actualisé en fonction des consommations constatées en 2017. Elles se décomposent comme suit :

La consommation d'électricité de CNR est depuis 2017 presque entièrement en autofourniture. Elle est de 15,44 GWh soit :

- 14,59 GWh sont consommés à partir de tarifs supérieurs à une puissance de 36 kVA.
- 0,85 GWh proviennent des consommations correspondant aux raccordements <36 kVA.

Les premiers postes de consommation sont respectivement de 5,58 GWh pour les stations de pompage, de 5,18 GWh pour les bureaux et locaux (dont 1,66 GWh pour le site d'Ampuis) et 2,77 GWh pour les stations de relevage.

Le second poste de consommation d'énergie concerne les carburants (gasoil) des 357 véhicules de services et des bateaux qui utilisent les cartes de service. Il correspond à environ 320000 litres, calculé en fonction d'une facturation totale en 2017 de 390 473 € et d'un prix moyen de 1,22€ le litre de carburant.

Le troisième poste de consommation d'énergie concerne le gaz naturel utilisé pour le chauffage des bureaux du siège, du bâtiment CNR du port Edouard Herriot, du centre d'analyse comportementale des ouvrages hydrauliques et de l'usine hydroélectrique de Bourg les Valence. Le total est de 1 577 838 kWh.

La consommation d'électricité de CN'air est de 2,021 GWh dont 1,2 GWh consommé par les parcs éoliens et 0,772 GWh par les parcs photovoltaïques.

d) Changement climatique

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique les pouvoirs publics visent l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et le développement de modes de transport ne recourant pas aux énergies fossiles. Désireuse de participer à l'atteinte de ces objectifs, CNR augmente ses capacités de production et œuvre au développement de la mobilité électrique.

1) Le Développement de la production hydroélectrique

CNR optimise la ressource en eau en turbinant les débits réservés des « Vieux-Rhône » grâce à des petites centrales hydroélectriques (PCH). Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou d'étude:

Développement de la production hydroélectrique	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2017	Fin de l'action
Microcentrale Hydraulique de Sauveterre	2012	Travaux gros œuvre réalisé ainsi que le montage du dégrilleur	2018
Petite Centrale Hydraulique de Vallabrègues	2013	Lancement des études AVP et sondages (mission reconnaissance géotechnique)	2022
Petite Centrale Hydraulique du Pouzin	2012	En cours d'achèvement	2018

2) L'augmentation des capacités de production à partir de l'éolien et du photovoltaïque

Le recours aux énergies renouvelables est au cœur de la stratégie de développement du groupe CNR qui met en place chaque année de nouveaux actifs de production avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2020. En 2017 63,15 MW éoliens et photovoltaïques supplémentaires ont été mis en service comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Nature du Parc	Nom	Capacité installée (MW)
Eolien	Aulnois (Vismes au Val)	19,20
	Saint Georges Planèze	11,50
	Domart en Ponthieu (Mont en Grains)	12,00
	Crèvecoeur le Grand FE la Garenne	4,00
	Oursel Maison	16,35
Photovoltaïque	Beaucaire Ombrières	0,10

3) Développement de la mobilité électrique

3.1 Réalisation corridor de recharges électriques

En concertation avec les collectivités locales CNR termine l'aménagement du réseau d'infrastructures de recharge rapides pour véhicules électriques. Cet axe de circulation vert rend possible les trajets en véhicules électriques sur de grandes distances.

Bilan	2017
Nombre de stations	27
Nombre de bornes	54
Nb de recharges réalisées	5018
Consommation délivrée MWh	67,616
Moyenne kWh/recharge	13,47
Equivalent km (hypothèse : 150 Wh/km)	450 775
Tonnes de CO2 évitées (hypothèse : 150 Wh/km)	78,8

3.2 L'augmentation de la flotte de véhicules électriques et le développement des bornes de recharges sur les sites CNR

CNR développe son parc de véhicules électriques

412 véhicules sont au parc dont 55 véhicules électriques. L'objectif de 2018 est d'atteindre 64 véhicules électriques soit 15 % du parc

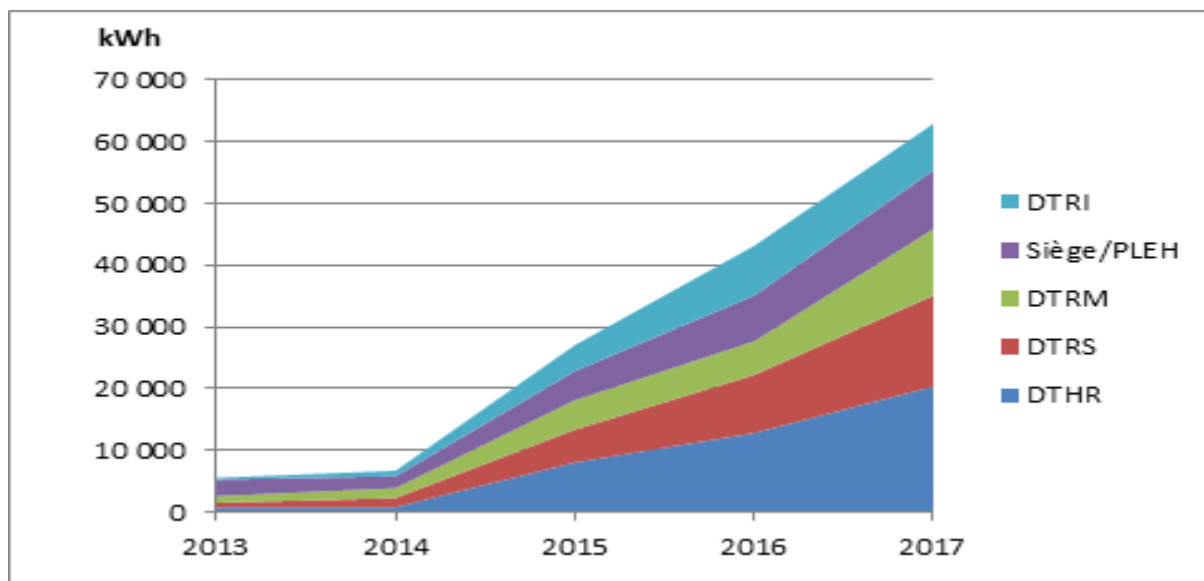
Développement des bornes de recharges sur les sites CNR

A fin 2017, le total des bornes installées sur les sites CNR est de 87 bornes représentant 95 prises.

En 2017, 419 000 km ont été réalisés grâce aux recharges sur les bornes électriques CNR, soit environ 83 t CO_{2e} évitées en direct. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des consommations des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur les aménagements CNR (hors stations publiques du corridor électrique) et supervisées par notre application Move In Pure :

Bilan	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bornes	10	13	32	40	87
Nombre de charges	542	674	2859	4315	6637
Consommation (MWh)	5,5	6,7	27,3	45	62,9
Moyenne kWh/recharge	10,28	9,97	9,58	10,43	9,5
Tonnes de CO ₂ évitées	6	8	31	50	83

L'augmentation est constatée sur l'ensemble des Directions territoriales et du siège ce qui traduit une meilleure perception de ce type de véhicule conduisant à une utilisation plus fréquente.



En 2017 CNR poursuit ses efforts pour promouvoir le véhicule électrique. Elle éco-subsventionne ses salariés pour l'achat de moyens de locomotion électriques :

- 1.- 200 euros pour chacun des 43 salariés qui se sont portés acquéreur d'un vélo électrique
- 2.- 100 euros pour les salariés qui se sont portés acquéreurs d'une roue électrique
- 3.- 1200 euros pour chacun des 13 salariés qui se sont portés acquéreur ou qui ont contracté une location longue durée pour une voiture 100% électrique (à condition de garder trois ans le véhicule concerné)

Le plan de déplacement d'entreprise (PDE) et le plan de déplacement inter-entreprises (PDIE)

Le plan de déplacement d'entreprise (PDE)

CNR encourage ses salariés à utiliser les transports en commun ou les modes doux de déplacement. Un PDE a été mis en place en 2008 au siège social pour les salariés CNR travaillant au siège social et au Port de Lyon. Il connaît un succès important avec près de 37% des salariés des deux sites y participant, soit 233 d'entre eux à fin 2017.

2016	2017	Abonnements PDE
132	122	Abonnement TCL: CNR favorise l'utilisation des transports en commun par des (CDI, CDD, alternance) : un accord conclu avec le SYTRAL permet des réductions des abonnements city pass, en contrepartie les salariés concernés s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise
18	21	Abonnement SNCF : dans le but d'encourager les salariés qui se déplacent en train, sur le trajet domicile/ travail CNR octroie une subvention de 70% du montant de l'abonnement de la SNCF pour autant qu'ils s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise.

46	38	Abonnement SNCF/TCL
53	52	Formule VELO : depuis 2008, CNR met à disposition des agents qui travaillent au siège social 6 vélos à assistance électrique (VAE) avec une autonomie de 35 km pour les déplacements professionnels ou domicile-travail/travail-domicile
4	0	Formule COVOITURAGE : l'inscription d'une équipe de covoiturage d'au moins 2 agents donne droit à une place de parking garantie, un remboursement des frais de déplacement en cas de retours urgents imprévus à hauteur de 200€ par année, un quota de 5 journées par mois de stationnement individuel.
253	233	TOTAL

Le plan de déplacement inter-entreprises

Afin de poursuivre son ambition CNR a lancé le projet de réaliser un PDIE au Port de Lyon. Ce projet fédérateur est commun aux salariés des entreprises du port. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les trajets domicile-travail en développant le co-voiturage, l'accès aux transports en commun ou les modes de déplacement doux. Ce Plan associe, en 2017, un échantillon de 18 entreprises représentant environ 60% des 1 100 salariés du Port. Afin de sensibiliser ceux-ci, le 19/09/2017, CNR a initié avec ses partenaires une journée de découverte des axes envisagés du PDIE. A cette occasion diverses animations ont été organisées par divers partenaires:

- essai de vélos électriques
- découverte du futur Quai des Energies
- informations sur le covoiturage
- information sur les transports en commun
- Présentation d'un véhicule et d'un véhicule électrique.

4) les rejets de gaz à effet de serre

L'activité de CNR est peu productrice d'émissions dans l'air qui participent au changement climatique. Sa production électrique, exclusivement à partir d'énergies renouvelables, participe aux objectifs nationaux et européens d'abaissement des émissions carbonées. L'entreprise n'est pas soumise aux échanges de quotas de CO₂ mis en œuvre consécutivement au protocole de Kyoto et figurant dans la réglementation européenne.

Émissions dans l'air

Le premier bilan de GES a été réalisé en 2012 sur les données de 2011 conformément à la réglementation (scopes 1 et 2). En 2016, CNR a mis à jour son bilan, et étendu le périmètre à l'ensemble des émissions indirectes (scope 3) sur la base des données 2014, et/ou 2015 le cas échéant.

Concernant le périmètre réglementaire (scopes 1 et 2) nous évaluons et effectuons les conversions en fonction des données disponibles sur le site de l'ADEME³.

Le système de chauffage des locaux et des bâtiments (gaz naturel) pour un total de 1 577 838 kWh

³ <http://www.bilans-ges.ademe.fr>

PCS consommés.

Nos émissions à partir de la combustion du gaz naturel sont calculées en transformant les kWh PSC en kWh PCI soit $1\,577\,838 / 1,11 = 1\,421\,475$ kWh PCI. Nous transformons ce résultat en terajoules soit $1\,421\,475 \times 3,6 \cdot 10^6 = 5,12$ TJ PCI.

Ensuite nous appliquons aux Téra joules le coefficient $56,7 \text{ tCO}_2\text{e}/\text{TJ PCI}$ issu de la base de conversion ADEME soit environ $290,1 \text{ t eq CO}_2$.

Les émissions correspondant à la consommation d'électricité de CNR sont considérées comme nulles car nous disposons pour l'ensemble de la consommation d'un certificat de garantie d'origine renouvelable.

Les consommations d'électricité de CN'AIR ne disposent pas de certificat de garantie d'origine. Elles s'établissent à $2\,021\,896 \text{ kWh} \times 46,3 \text{ g/kWh} = 93613784 \text{ g}$ soit $93,6 \text{ t eq CO}_2$.

Les émissions liées à la consommation de carburants de la flotte de véhicules sont calculées sur la base des informations disponibles sur le site de l'ADEME. L'émission est de $3,16 \text{ kgCO}_2\text{e}$ pour le gasoil routier et son incertitude est de 10%. La consommation est de l'ordre de $320\,000$ litres. Les émissions sont de $320\,000 \times 3,16 \text{ kg/l}$ soit environ 1011 tonnes eq CO_2 .

Les émissions fugitives de CNR (systèmes de climatisation, et disjoncteurs des ouvrages hydroélectriques) sont les suivantes :

$0,49 \text{ kg}$ en SF_6 soit 11 tonnes eq CO_2

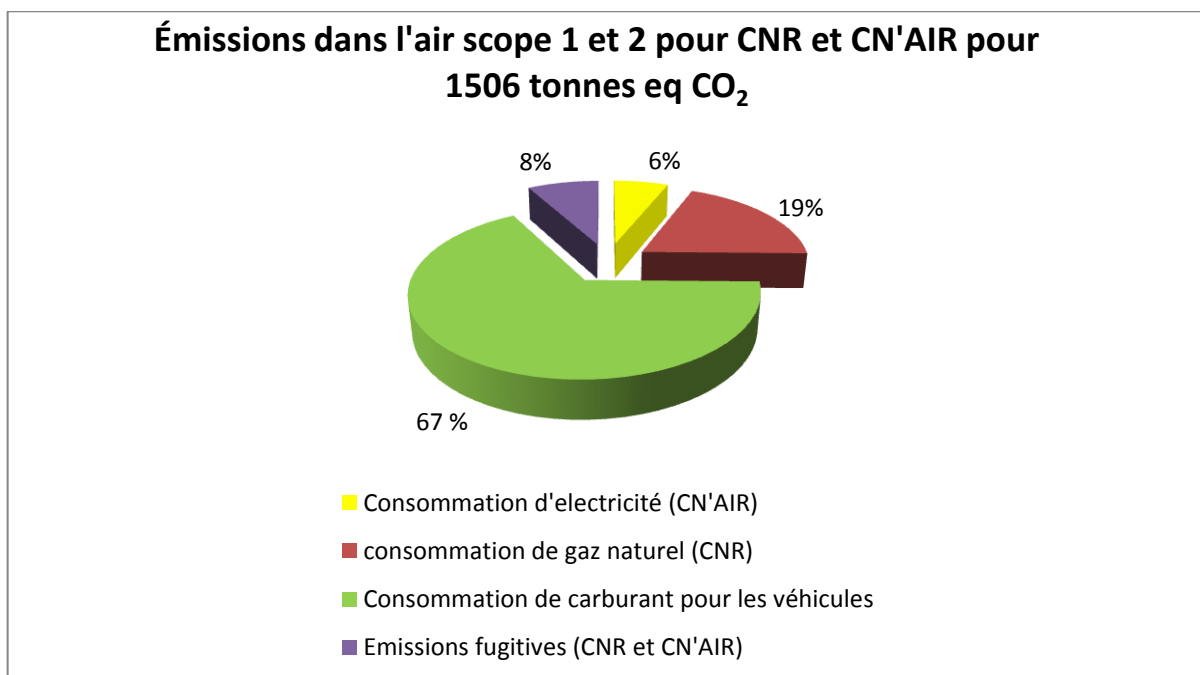
$7,27 \text{ kg}$ en R407C soit 12 tonnes eq CO_2

$41,31 \text{ kg}$ en R 410A soit 86 tonnes eq CO_2

Le total général est de 109 tonnes eq CO_2

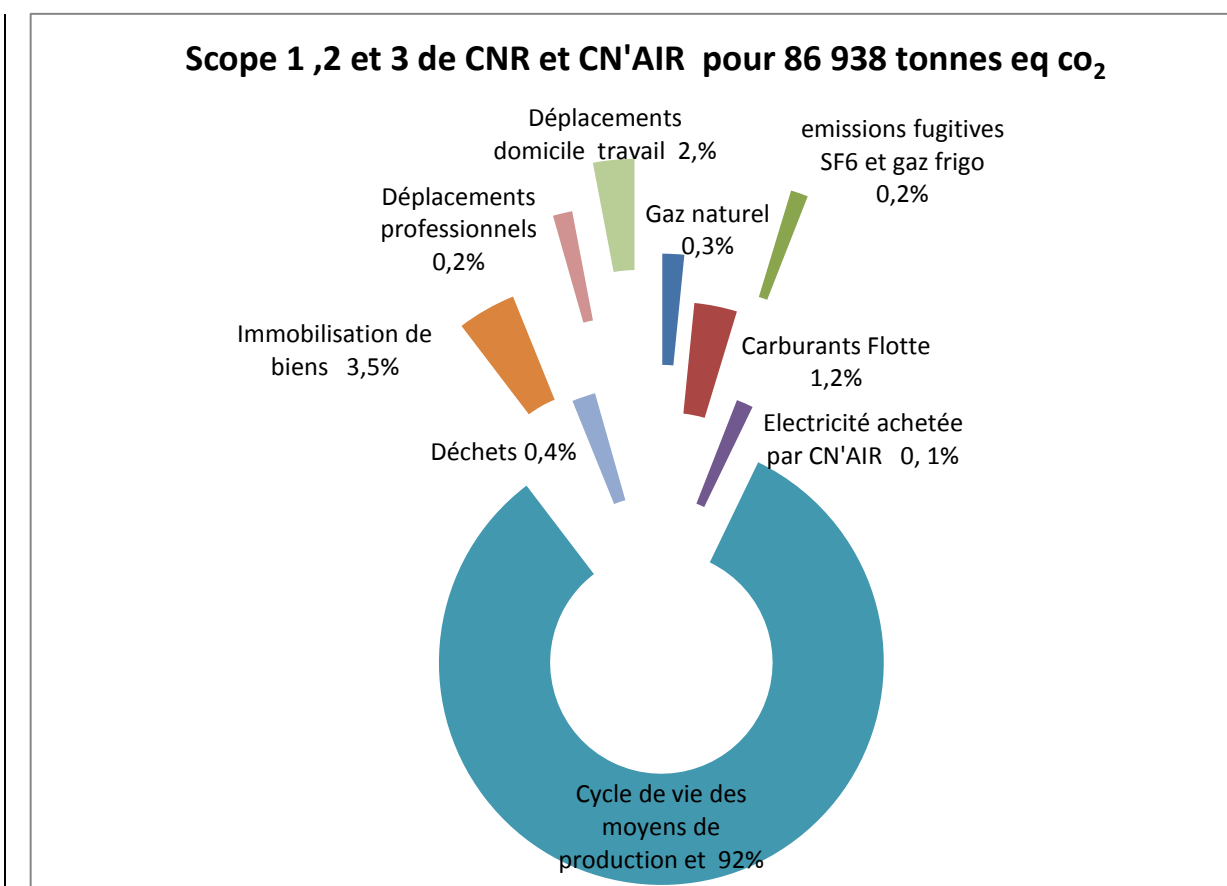
Les émissions de CN'AIR sont estimées en fonction des données du fabricant concernant les fuites de SF_6 soit $13,06$ tonnes eq CO_2

L'ensemble des émissions du scope 1 et 2 de CNR et CN'AIR représente 1506 tonnes eq CO_2



Scope 3 CNR et CN'AIR

L'établissement de ce scope est réalisé à partir d'informations fournies par une étude de Winergia et reportées en l'état : les immobilisations de biens, les déchets, les déplacements domicile travail. Ces données sont stables et leur évolution peu significatives. Les autres données sont actualisées à l'exercice 2017 : les déplacements professionnels (train, avion) et le cycle de vie des ouvrages. La totalité des émissions est de 86 942 tonnes eq CO₂. Comme l'année précédente la principale source d'émissions concerne le cycle de vie des moyens de production (construction, maintenance, démantèlement). Il représente 80214 tonnes eq CO₂ soit plus de 92% du bilan. Il se décompose comme suit : 64648 pour les ouvrages de CNR et 15566 pour les installations de CN'AIR.



Estimation des émissions évitées compte tenu de notre production 100 % renouvelable

Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux définis au niveau français Base Carbone ADEME et méthodologie produite par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Eléments de référence renseignés sur le site de l'ADEME⁴

1) Mix électrique Réglementations Données de l'article L229-25 de la loi TECV Période de validité Incertitude 10%

⁴ <http://www.bilans-ges.ademe.fr>

Décomposition des valeurs :

- ✓ Amont (combustibles) 13,1 g CO_{2e}/kWh
- ✓ Combustion à la centrale 46,3 g CO_{2e}/kWh
- ✓ Transport et distribution (Pertes) 5,3 g CO_{2e}/kWh

Total des trois postes = 64,7 g CO_{2e}/kWh

Afin de comparer, au niveau de sa production, la valeur théorique du mix français et la production de CNR, nous déduisons les pertes réseaux. La valeur retenue sera 59,4 g CO_{2e}/kWh

2) Eolien

Les différentes étapes du cycle de vie d'une installation éolienne sont incluses dans les frontières du système : fabrication des composants du système, installation du système éolien, utilisation, maintenance, désinstallation, traitement en fin de vie.

Les résultats calculés pour l'ensemble des parcs éoliens terrestres et maritimes français, tout au long de leur durée de vie confirment les faibles émissions de CO₂ :

- ✓ Eolienne terrestre : taux d'émission de 12,7 g CO_{2e}/ kWh avec une incertitude de 50%.
- ✓ Eolien en mer : taux d'émission de 14,8 g CO_{2e}/ kWh avec une incertitude de 50%.

3) Photovoltaïque

Le facteur d'émission relatif à l'électricité photovoltaïque pour la France est de 56 g CO_{2e} par kWh. Cette valeur a été calculée à partir de données de marché international de 2011 des matériaux et composants photovoltaïques (lieu et capacité de fabrication des composants PV). On peut donc considérer cette étude comme une référence d'un point de vue évaluation de l'empreinte carbone du kWh photovoltaïque en France.

La valeur retenue sera arrondie à 55 g CO_{2e}/kWh avec une incertitude de 30%.

4) L'hydroélectricité

La source est le bilan carbone de l'ADEME.

Le facteur d'émission est de 6 g CO_{2e}/kWh et son incertitude est de 50%.

Type de production		Production (GWh)	Facteur d'émission (g CO _{2e} /kWh)	Emissions de GES (t CO _{2e})	Avec mix français (t CO _{2e})	Emissions évitées (t CO _{2e})
CNR	Hydraulique Rhône	10 668	6	64008	633679	569671
	PCH Rhône	106,7	6	640	6338	5698
CN'AIR	PCH	35,41	6	212	2103	1891
	Solaire	83,59	55	4597	4965	368
	Eolien	847	12.7	10757	50312	39555
Total				80214	697397	617183

Total des émissions évitées CNR (t CO _{2e})	575 369
Total des émissions évitées CN'AIR (t CO _{2e})	41 814
Total des émissions évitées groupe CNR (t CO _{2e})	617 183

e) Protection et innovation au service de la biodiversité

CNR dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités veille à la préservation de l'environnement. A travers ses Missions d'Intérêt Général, des projets en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques sont réalisés en concertation avec les parties prenantes concernées sur l'ensemble la concession du Rhône.

Le Rhône possède un patrimoine naturel remarquable et une riche biodiversité. Les nombreux outils de protection et inventaires recensés le long de la vallée du Rhône en témoignent :

- 20 sites Natura 2000 : 12 sites SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et 8 ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- 60 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- 30 ZNIEFF de type 2
- 7 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- 1 zone humide inscrite sur la liste « RAMSAR » (zone humide d'importance internationale)
- Réserve de biosphère de Camargue
- 3 Parcs Naturels Régionaux traversés
- 2 réserves naturelles Nationales
- 2 réserves de chasse faune sauvage
- 8 arrêtés de protection de biotope

Les projets principaux en relation avec la biodiversité sont déclinés dans le cadre du 3ème plan d'actions MIG- volet environnement partie préservation de la ressource en eau et biodiversité.

Le plan de gestion environnemental du domaine concédé

Dès 2012, CNR a engagé une démarche volontaire et partagée, en lien avec les services institutionnels, d'élaboration d'un plan de gestion environnemental du domaine concédé (PGED).

Il présente une vision d'ensemble coordonnée de la gestion et de la valorisation du domaine concédé dans une logique de conciliation des enjeux de sûreté-sécurité, environnement et économique.

Il tient compte des composantes industrielles (sûreté, sécurité, exploitation ...) comme des composantes naturelles, pour définir des actions adaptées en fonction des différents enjeux, dans une optique de gestion équilibrée du domaine concédé.

Ce plan de gestion est un document évolutif qui s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'amélioration continue permettant de valoriser les bonnes pratiques et l'évolution des connaissances notamment issue des retours d'expérience.

Ainsi, le PGED donne un cadre cohérent permettant de formaliser, compléter et améliorer les pratiques existantes en matière de gestion et valorisation du domaine concédé à CNR. Après sa diffusion en interne et auprès des partenaires externes début 2016, celui-ci est en cours de déclinaison au plan local.

Au titre des Missions d'Intérêt Général, les principales actions suivantes ont été conduites :

Rubriques	Avancement des opérations 2017
Restaurer la qualité écologique du fleuve	Poursuite des travaux de réhabilitation des vieux Rhône et casiers de Péage de Roussillon.
	Poursuite des travaux sur les lônes de Donzère-Mondragon.
	Validation des localisations des marges alluviales à réhabiliter en concertation avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (23 sites étudiés).
Enrichir la biodiversité	Passe à poissons de Sauveterre : réalisation et mise en eau de la passe à poissons.
	Passe à poissons de Vallabrègues : avant-projet et sondages finalisés.
	Mise en service de la Passe à poissons de Le Pouzin, avec réalisation du suivi piscicole grâce au vidéo-comptage.
	Projet d'exécution en cours de finalisation de la Passe à poissons de Villebois.
	Amélioration de la connaissance naturaliste : signature de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional de Camargue et le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA dans le cadre d'une étude de la distribution des populations de triton crêté en basse vallée du Rhône : évaluation des méthodes de détection et définition des exigences écologiques de l'espèce.
Pour une agriculture durable	Installation d'une spirale à insectes et d'un hôtel à insectes à Tarascon.

Domaine CNR et environnement	Signature de plusieurs conventions : renouvellement de la convention refuge LPO au siège social, inventaire naturaliste de la zone restaurée de la île de Pont St Esprit. Finalisation de l'étude des hot-spots chiroptères sur la vallée du Rhône (région AURA).
	Poursuite des expérimentations pour le déploiement du pastoralisme (brebis, chèvres) sur différents sites (Logis-Neuf, Montélimar et Beauchastel). Restauration de la fonctionnalité d'une passe à castors sur le Haut Rhône.

Une année fortement marquée par la recherche et l'innovation au service de la biodiversité.

Dans le cadre des Missions d'Intérêt Général, différentes actions de R&D dans le domaine de l'Environnement sont déployées.

- **Projet de thèse pour lutter contre la Renouée du Japon** : Etudier la possibilité de mise au point de traitements biologiques (compétition interspécifique et substances allélopathiques) pour la gestion globale et le contrôle des principales EEE sur la vallée du Rhône, notamment la renouée du Japon, l'ailanthe glanduleux et le faux-indigo très présents sur les bords du Rhône.
- **Thèse HEPIA & INRA** : La caractérisation des effets d'opérations de gestion sédimentaire, telles que les dragages, sur les peuplements piscicoles européens, est un enjeu important. De 2016 à 2017, l'étude Sed-Impact portée par HEPIA et cofinancée par CNR a porté sur la réponse des biomarqueurs physiologiques de juvéniles de truites-arc-en-ciel et de gardons à différentes concentrations en MES. Les résultats obtenus montrent que cette exposition aux MES n'induisait pas de mortalité telle que prédite selon les modèles présentés dans la littérature scientifique.
- **Partenariat ADN Environnemental** : Lancé en 2016, ce partenariat avec la société SPYGEN, spécialisée dans l'inventaire de la biodiversité aquatique avait pour but de tester une méthode d'échantillonnage piscicole non destructive en milieu profond. La centaine d'échantillons prélevés en 2016 et analysés en 2017 sur la totalité de l'axe rhodanien, selon la méthode établie conjointement par CNR et Spygen, a permis de valider l'utilisation de l'ADN environnemental pour réaliser un diagnostic piscicole d'un grand fleuve. En effet, les résultats démontrent l'efficacité de cette technique : les différentes espèces inventoriées au cours d'une seule campagne sont similaires aux inventaires obtenus pendant 10 ans par des méthodes traditionnelles. Ces résultats mettent en lumière la grande diversité présente dans le fleuve, et ce ne sont pas moins de 45 espèces de poissons qui ont pu être identifiées. Au-delà des profils longitudinaux de distribution des espèces communes du fleuve, cette technique a permis d'obtenir des informations sur les migrateurs et les espèces rares telles que les anguilles, les aloses et l'apron.

- **Poursuite du projet « filière rhodanienne végétal local »** : l'objet est de garantir et de sécuriser un approvisionnement local « vallée du Rhône » de végétaux dans le cadre de projets de restauration et de végétalisation. L'objectif est de favoriser la réussite des semis et des plantations et de contribuer à lutter contre le développement des espèces invasives. Ce projet associe les acteurs récolteurs et producteurs labellisés « végétal local » (pépiniéristes, ESAT, lycées horticoles, agricoles...). En 2016, l'état des lieux des potentialités de la filière a été réalisé et l'identification de sites pilotes a été initiée (ingénierie de projet et financement CNR). 2017 a permis la création d'un parc à boutures de bois tendres (saules arbustifs et arborés, peupliers noirs, tamaris...) sur le site de l'île de Blaud située sur le territoire de la DTRI, sur la commune de Soyons. A terme, ce site de 27 000m² accueillera plusieurs milliers de boutures de bois tendres, qui pourront répondre aux besoins CNR pour les chantiers de végétalisation.

- **Projets avec Rovaltain Research Company (RRCO)**: plusieurs expérimentations ont été réalisées dans le cadre du programme de R&D avec CNR :
 - ✓ Evaluation de l'impact des dragages sur la montaison des aloses
 - ✓ Mise au point d'une nouvelle technique de végétalisation pour la restauration des roselières lacustres et fluviales
 - ✓ Etude du potentiel de substances allélopathiques pour lutter contre la renouée du Japon

Etude des effets attractants ou répulsifs de substances chimiques pouvant influencer sur la montaison des jeunes anguilles (anguillettes). Une étude complémentaire sera portée en 2018.

III) Informations sociétales

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

En déploiement du plan stratégique, plusieurs types d'engagements sont pris avec nos parties prenantes dont les plus significatifs sont :

- 1) Notre 3ème plan 2014-2018 de missions d'intérêt général qui se décline en plans d'actions à 5 ans. Les actions prévues pour un montant revu à 145 millions d'euros sont issues d'une concertation entre les équipes CNR (directions régionales et siège), les services de l'Etat, les élus des collectivités locales, les acteurs économiques et les associations dans une vision d'aménagement à long terme qui réponde aux enjeux des territoires.

- 2) Nos neuf engagements en faveur de la transition énergétique et du climat publiés en juin 2015, et suivis au pas annuel.

- 3) Nos engagements dans le domaine du mécénat et du partenariat qui se traduisent par diverses conventions locales ou au niveau de l'entreprise, en faveur de l'insertion, de la défense de l'environnement, des populations riveraines et des établissements d'enseignement.

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

1) En matière d'emploi et de développement régional

Un bilan de l'impact économique de CNR a été réalisé par l'EM Lyon à partir des chiffres de l'activité de l'exercice 2013. Une nouvelle étude a été lancée en 2017. Nous devrions connaître les résultats consolidés au premier semestre 2018. Cependant nous pouvons constater que les données d'entrée sont de mêmes ordres de grandeur, ce qui devrait impliquer un résultat proche de celui constaté précédemment avec un taux d'incertitude de l'ordre de 10%.

Pour rappel la précédente étude indiquait les éléments suivants :

En 2013, CNR a sollicité 5 135 entreprises et permis le maintien ou le développement d'environ 14 500 ETP en emplois directs et indirects (emplois générés par nos commandes auprès de nos fournisseurs). Ces emplois ont été générés pour l'essentiel en Vallée du Rhône (85 %).

Un focus sur 33 opérations de Mission d'Intérêt Général a été réalisé dans le cadre de cette étude. Ce focus montre que les missions d'intérêt général ont un fort effet de levier sur l'économie des territoires : pour 1€ investi par CNR, 2,35 € sont investis par les partenaires. Les 33 opérations de Missions d'Intérêt Général analysées ont induit 1 100 emplois indirects.

D'autre part, les 18 sites industriels et portuaires (dont le Port Edouard Herriot) et les 8 zones d'activités situées dans le périmètre de la concession, ont un fort impact économique le long de la Vallée du Rhône. L'ensemble de ces sites accueillent 230 entreprises représentant 5 600 emplois directs.

Enfin, les actions de CNR génèrent des emplois induits dans le tourisme (tourisme fluvial, industriel, ViaRhôna ...) et dans les loisirs (stades nautiques, bassins de joutes, pratique de l'aviron ...). Au total ce sont donc plus de 20 000 emplois directs et indirects qui sont induits par les activités de CNR.

2) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales

L'impact territorial, économique et social de CNR sur les populations riveraines et locales s'exerce en plusieurs types d'actions.

2.1 Le développement du transport fluvial de marchandises

En agissant pour la navigation, CNR œuvre pour le développement d'une logistique durable sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône. Solution d'avenir, alternative à la route, économique et écologique, nous investissons, dans le cadre de nos missions historiques, pour la création d'infrastructures attractives. Dans la même logique, nous finançons par le biais des missions d'intérêt général, des services innovants pour les navigants.

Trafic fluvial sur le Rhône : une baisse globale

En 2017, tous les résultats des indicateurs sont à la baisse.

- ✓ La plus forte baisse est enregistrée sur le tonnage transporté : 4,44 millions de tonnes contre 4,85 en 2016 - 8,45%
- ✓ le transport conteneurs, avec des quantités transportées passant de 84 674 équivalents vingt pieds (EVP) en 2016, à 79 870 en 2017, - 6 %.
- ✓ Flux : 1,028 milliard de t x km (- 5,25 %) en 2017 contre 1,062 milliard en 2016
- ✓ Bateaux de croisières : 13587 contre 14 313 unités – 5%
- ✓ Passagers transportés (à bord de paquebots de croisières) : 198 260 contre 206 396 -4%

Malgré ce contexte défavorable, CNR poursuit son soutien à la navigation fluviale

Contribution au développement du transport fluvial	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2017	Fin de l'action
Réalisation des travaux de déplacement du front d'accostage des appontements à Avignon (Allée de l'Oulle)	2016	Travaux réalisés	2017
Réalisation du quai à le Pouzin	2015	Terminé	2017
Offrir des services aux navigants	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2017	Fin de l'action
Lancement des formations au simulateur de navigation	2017	Réalisé	
Modernisation du site infoRhône	2017	Plus de services offerts par le site, connexion avec d'autres systèmes	2017

2.2 Le développement de l'économie, du tourisme et le rapprochement des riverains du fleuve

Notre contribution au rayonnement du territoire rhodanien passe par des actions de développement du tourisme ainsi que des actions suscitant l'intérêt des populations de la vallée du Rhône pour leur fleuve. Nous accompagnons, dans une logique partenariale, les collectivités et associations désireuses de valoriser leur territoire ; nous participons au rayonnement de la culture et du

patrimoine rhodanien ; nous favorisons le tourisme fluvial et industriel ainsi que le rapprochement des riverains du fleuve par le sport et les loisirs. Dans le tableau ci-dessous figurent nos actions les plus significatives.

Favoriser le tourisme fluvial	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2017	Fin de l'action
Projet de réalisation d'une écluse fluviale à Brégnier Cordon	2016	Avant-projet technique réalisé. Envoi du dossier d'instruction réglementaire aux autorités. Nous sommes en attente de la réponse	2020
Rapprocher les riverains du fleuve par les sports et loisirs	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2017	Fin de l'action
Réalisation de tronçons de la ViaRhôna	2005 avec la Région Rhône-Alpes et 2007 avec la Région PACA	615 km	Pas de date effective
Réalisation d'un ponton multi activités à Saint Romain en Gal	2016	Mise en service d'un ponton multi activités (aviron, barques, joutes etc.)	2017
Croisières du développement durable à destination des scolaires à Vienne	2010	A l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable 500 scolaires ont navigué sur le fleuve et ont pu bénéficier d'explications sur le rôle du fleuve, sa biodiversité et les énergies renouvelables	
S'engager dans le tourisme industriel	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2016	Fin de l'action
Tourisme Industriel pour les aménagements de Génissiat et Bollène	2015	Démarrage des travaux pour les 2 sites + contenus créatifs et outils numériques.	2018

Tourisme industriel à Vallabrègues	2015	Réalisations de balades commentées concernant l'aménagement du Rhône à Vallabrègues en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône et Pays d'Arles.	Renouvelé chaque année
Lancement d'une signalétique pédagogique pour valoriser le fleuve et les réalisations dans le domaine du développement durable auprès du grand public	2016	Les panneaux ont été posés sur le périmètre des Directions territoriales de Rhône Méditerranée (DTRM) et Rhône Isère (DTRI)	2017

b) Relations entretenues avec les parties prenantes

1) Les conditions du dialogue

CNR développe un dialogue soutenu et adapté avec ses multiples parties prenantes⁵. A titre d'exemple nous pouvons noter :

- Les quatre rencontres régionales qui réunissent les Directions Régionales de CNR et leurs parties prenantes locales les plus significatives. Cette démarche originale au plus près des territoires permet de rendre compte en toute transparence des actions de CNR. En 2017, 1000 personnes ont assisté à ces rencontres et ont pu échanger avec les Directions concernées.
- L'enquête de satisfaction réalisée par la Direction du développement économique et portuaire en 2016 auprès de l'ensemble de nos clients industriels implantés dans la vallée et au Port de Lyon montre une augmentation du niveau global de satisfaction qui atteint 80%.
- Notre participation aux diverses instances du bassin rhodanien, dont le Comité Directeur du Plan Rhône qui met en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône, prenant en compte l'ensemble des usages, par le biais de labellisation et de financements de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, Entreprises....).

L'écoute de nos parties prenantes nous permet d'anticiper les évolutions et d'innover dans notre

⁵ Les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

manière de dialoguer selon trois directions :

1.1 Nous accentuons la concertation publique lors de projet de construction de parcs éolien par une démarche visant à enrichir les contacts entre « comités locaux » de suivi des projets de CN'Air et les parties prenantes concernées. Dans ce cadre, nous nous engageons au-delà de la communication liée à l'enquête publique par :

- La publication d'un bulletin d'information papier distribué en boitage et blog,
- L'organisation de temps d'échange et de concertation avec des réunions CNR / têtes de réseau (élus, associations, services de l'Etat) et la tenue de permanences publiques en faveur des riverains.

1.2 Nous associons des citoyens et des collectivités à certains de nos projets ENR : dans ce cadre, nous proposons systématiquement aux collectivités, où nous projetons un parc éolien ou photovoltaïque, de devenir actionnaire du projet. Ainsi, nous avons pu associer au projet de Planèze les riverains, les collectivités locales et territoriales concernées, ainsi que les salariés, pour un montant total de 500 000 euros.

1.3 Nous partageons notre modèle à l'international en étant à l'origine de la création de Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF), espace d'échange international et pluridisciplinaire, sur l'ensemble des enjeux du fleuve. En 2017, ce projet prend une nouvelle ampleur en devenant une association d'intérêt général. Deux thématiques ont été abordées durant l'année : l'avenir de l'hydroélectricité et la lutte contre la pollution. Par ailleurs, au travers de nombreuses interventions (conférences, réunions avec les élus locaux...) tout au long de la vallée du Rhône, IAGF participe à notre ancrage local.

2) Les actions de partenariat ou de mécénat

L'ensemble des actions sociétales définies dans le cadre du troisième plan des Missions d'Intérêt Général est complété par des réalisations à caractère plus local décidées en comité mécénat partenariat après concertation avec nos parties prenantes externes. Cette approche « sur mesure » respecte les spécificités identitaires de chacun, tout en s'intégrant dans une vision à long terme cohérente, équitable géographiquement à l'échelle de la vallée du Rhône. Le budget global hors sponsoring est de 1 016 000 euros en 2017.

Les actions engagées et les projets soutenus par CNR s'inscrivent dans :

- Le respect des règles du développement durable,
- La volonté d'un véritable ancrage territorial,
- L'affirmation de la responsabilité sociale et sociétale.

4 grands domaines sont concernés : éducatif et expertise métiers, sportif, culturel, solidarité.

Educatif et expertise métiers pour un budget hors sponsoring de : 95 000 €.

Ceci regroupe les actions pédagogiques contribuant à une meilleure connaissance des énergies renouvelables, des métiers de CNR, du patrimoine fluvial et écologique du Rhône ainsi que les colloques et congrès qui mettent en avant notre expertise métier. Les actions les plus significatives sont en direction de l'association Météo et Climat ainsi que Hespul et l'EM Lyon .

Sportif pour un budget hors sponsoring de : 160 000 €

En priorité CNR favorise les sports nautiques pratiqués sur le Rhône et les activités sportives pratiquées sur ses berges, plus particulièrement sur la ViaRhôna avec pour objectifs : l'esprit d'équipe, la solidarité.

Culture pour un budget hors sponsoring de : 420 000 €

CNR privilégie la préservation et la valorisation du patrimoine dans sa dimension rhodanienne lors d'opérations événementielles ou éducatives. Hors vallée du Rhône, il s'agit de soutenir des événements ou pratiques culturelles ancrés localement. Les actions les plus significatives sont : « La Fête des Lumières à Lyon » « les Suds à Arles » ainsi que diverses actions en faveur de la Maison de la Danse, de fêtes locales des fleuves organisés par différentes collectivités du Rhône.

Solidarité pour un budget hors sponsoring de : 331 000 €

Ce sont des actions contribuant à la solidarité et l'insertion des publics fragiles.

Les actions les plus significatives sont : le soutien aux Banques Alimentaires des 10 départements riverains du Rhône, le soutien au Handisport, à l'insertion ou à l'association Urgence Haïti. Le soutien à la découverte de la Via Rhôna en fauteuils pour une association Handicap 38, le soutien à Janus une association d'insertion pour la promotion du vélo sur la Via Rhôna ainsi que notre action en faveur d'UNIS - CITES pour des actions pédagogiques scolaires « autour du fleuve », le partenariat avec Centre Communal d'Action Sociale de Valence au travers duquel CNR contribue pendant 3 ans au démarrage et au soutien de l'épicerie solidaire à Valence.

Les Directions territoriales, par leur présence active sur le terrain se positionnent en partenaire de proximité auprès des acteurs locaux. Elles apportent une aide, une expertise ou fédèrent les acteurs locaux sur des projets et des secteurs géographiques. Elles facilitent la recherche de partenaires techniques ou financiers.

3) Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

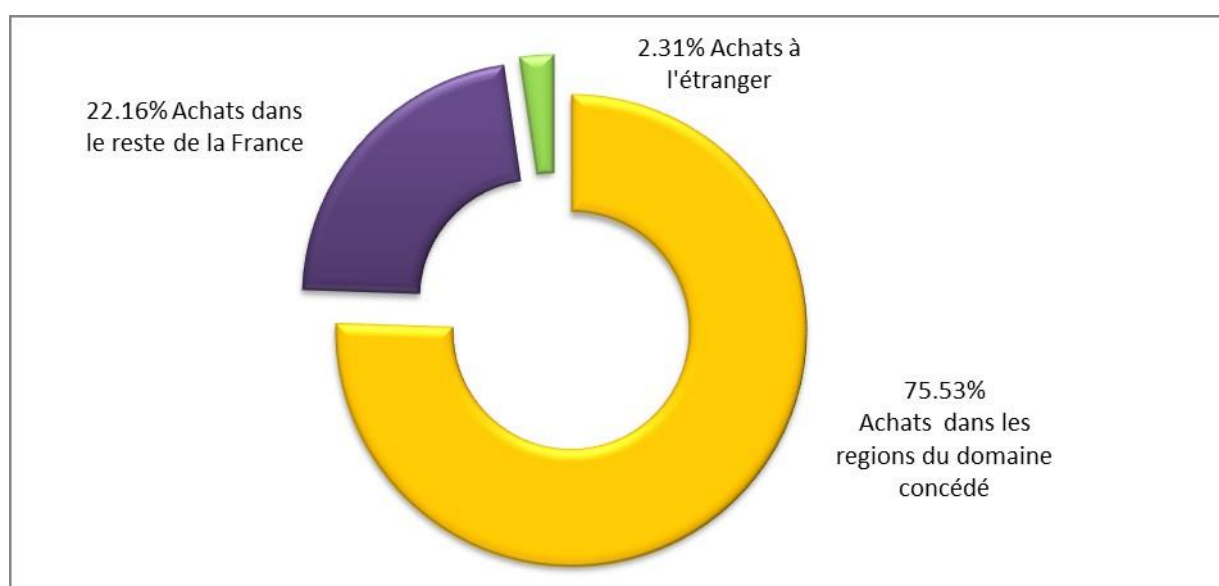
Dans le cadre du règlement de consultation, pour des achats supérieurs à 30 000 euros, CNR exige que le soumissionnaire s'engage notamment à :

- À assurer la sécurité des personnels et des tiers, ainsi qu'à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ;
- À respecter les obligations environnementales et les prescriptions contenues dans la législation et la réglementation en matière d'environnement applicable dans le pays où s'effectue tout ou partie de ces prestations, et notamment celles relatives à la gestion des déchets (traitement, valorisation...);

- À limiter les rejets et à utiliser des technologies sûres, respectueuses de l'environnement et économes en énergies ;
- À proscrire dans le cadre de la consultation et de l'exécution du contrat toute forme de corruption ;
- À faire respecter l'ensemble des dispositions précitées par ses sous-traitants et ses filiales

Implantations géographiques de nos achats

Nos achats se réalisent à plus de 97 % sur le territoire national et à plus de 75 % dans les régions traversées par le Rhône.



		CNR			
		2017			
		Commandes	Montants	Total	%
Implantations CNR	Languedoc-Roussillon	582	5 466 686.86 €	95 726 982.49 €	75.53%
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1949	14 584 639.42 €		
	Rhône-Alpes	8550	75 675 656.21 €		
AUTRES	Alsace	131	1 127 044.30 €	28 091 215.97 €	22.16%
	Aquitaine	28	134 908.26 €		
	Auvergne	29	280 783.21 €		
	Basse-Normandie	47	257 500.89 €		
	Bourgogne	40	555 535.70 €		
	Bretagne	123	608 792.46 €		
	Centre	80	311 979.81 €		
	Champagne-Ardenne	11	66 005.46 €		
	Franche-Comté	17	913 802.94 €		
	Haute-Normandie	42	175 708.15 €		
	Ile-de-France	1540	19 345 968.95 €		
	Limousin	52	78 766.87 €		
	Lorraine	83	819 558.24 €		
	Midi-Pyrénées	106	907 836.62 €		
	Nord-Pas-de-Calais	109	679 844.05 €		
	Pays de la Loire	92	1 347 708.40 €		
	Picardie	131	426 471.61 €		
	Poitou-Charentes	28	53 000.05 €		
Fournisseurs étrangers	89	2 924 287.82 €	2 924 287.82 €	2.31%	
		13859	126 742 486.28 €	126 742 486.28 €	

IV) l'article 4 de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 concernant le gaspillage alimentaire

La gestion du restaurant d'entreprise est confiée à un prestataire externe : la caisse centrale des activités sociales. Ce prestataire assure l'ensemble des actions liées à la restauration. CNR n'a pas réalisé en 2017 d'action spécifique concernant le gaspillage alimentaire.